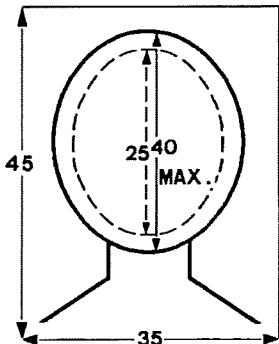


CONVOCATION

Madame, Monsieur,
La carte électronique dont vous êtes titulaire arrive bientôt au terme de sa validité. Afin de procéder à son renouvellement, nous vous prions de vous présenter personnellement auprès de votre administration communale avant le

.....
Ne pas être en possession d'une carte électronique valable est punissable.



Il est indispensable de vous munir de:

- La présente convocation;
- Votre carte électronique actuelle ou de l'attestation de perte, de vol ou de destruction;

- La somme de €
- Une photo récente de bonne qualité répondant aux normes de la matrice photo (voir également verso).

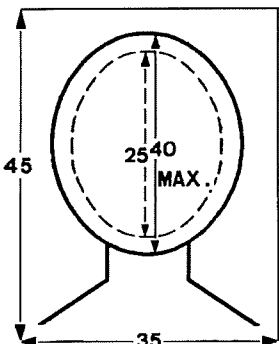
Votre carte électronique sera disponible après réception de vos codes personnels (délai probable: de 3 à 4 semaines après la signature de votre document de base).
Date de la 1ère présentation auprès de l'administration communale:

.....

CONVOCATION

Madame, Monsieur,
La carte électronique dont vous êtes titulaire arrive bientôt au terme de sa validité. Afin de procéder à son renouvellement, nous vous prions de vous présenter personnellement auprès de votre administration communale avant le

.....
Ne pas être en possession d'une carte électronique valable est punissable.



Il est indispensable de vous munir de:

- La présente convocation;
- Votre carte électronique actuelle ou de l'attestation de perte, de vol ou de destruction;

- La somme de €
- Une photo récente de bonne qualité répondant aux normes de la matrice photo (voir également verso).

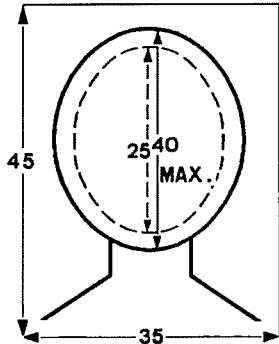
Votre carte électronique sera disponible après réception de vos codes personnels (délai probable: de 3 à 4 semaines après la signature de votre document de base).
Date de la 1ère présentation auprès de l'administration communale:

.....

CONVOCATION

Madame, Monsieur,
La carte électronique dont vous êtes titulaire arrive bientôt au terme de sa validité. Afin de procéder à son renouvellement, nous vous prions de vous présenter personnellement auprès de votre administration communale avant le

.....
Ne pas être en possession d'une carte électronique valable est punissable.



Il est indispensable de vous munir de:

- La présente convocation;
- Votre carte électronique actuelle ou de l'attestation de perte, de vol ou de destruction;

- La somme de €
- Une photo récente de bonne qualité répondant aux normes de la matrice photo (voir également verso).

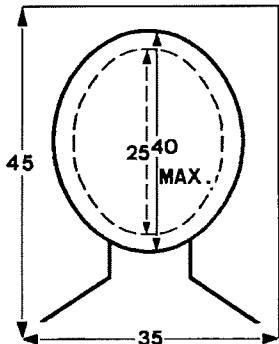
Votre carte électronique sera disponible après réception de vos codes personnels (délai probable: de 3 à 4 semaines après la signature de votre document de base).
Date de la 1ère présentation auprès de l'administration communale:

.....

CONVOCATION

Madame, Monsieur,
La carte électronique dont vous êtes titulaire arrive bientôt au terme de sa validité. Afin de procéder à son renouvellement, nous vous prions de vous présenter personnellement auprès de votre administration communale avant le

.....
Ne pas être en possession d'une carte électronique valable est punissable.



Il est indispensable de vous munir de:

- La présente convocation;
- Votre carte électronique actuelle ou de l'attestation de perte, de vol ou de destruction;

- La somme de €
- Une photo récente de bonne qualité répondant aux normes de la matrice photo (voir également verso).

Votre carte électronique sera disponible après réception de vos codes personnels (délai probable: de 3 à 4 semaines après la signature de votre document de base).
Date de la 1ère présentation auprès de l'administration communale:

.....

CRITERES D'ACCEPTATION DE LA PHOTO

La photo doit notamment respecter les critères suivants :

- Elle doit dater de moins de 6 mois;
- Le visage doit représenter entre 70 et 80 % de la surface de la photo;
- L'expression du visage doit être neutre, la bouche fermée (pas de sourcils froncés, pas de dents visibles, pas de grand sourire);
- La tête doit être entièrement visible, sans accessoire, excepté pour des raisons médicales ou religieuses. Toutefois, les yeux, le menton et les contours du visage doivent être visibles;
- Le fond de la photo doit être clair, uni et sans ombre.

Vous pouvez consulter l'ensemble des critères d'acceptation de la photo (matrice) auprès de votre administration communale.

Date et lieu de naissance:

CRITERES D'ACCEPTATION DE LA PHOTO

La photo doit notamment respecter les critères suivants :

- Elle doit dater de moins de 6 mois;
- Le visage doit représenter entre 70 et 80 % de la surface de la photo;
- L'expression du visage doit être neutre, la bouche fermée (pas de sourcils froncés, pas de dents visibles, pas de grand sourire);
- La tête doit être entièrement visible, sans accessoire, excepté pour des raisons médicales ou religieuses. Toutefois, les yeux, le menton et les contours du visage doivent être visibles;
- Le fond de la photo doit être clair, uni et sans ombre.

Vous pouvez consulter l'ensemble des critères d'acceptation de la photo (matrice) auprès de votre administration communale.

Date et lieu de naissance:

CRITERES D'ACCEPTATION DE LA PHOTO

La photo doit notamment respecter les critères suivants :

- Elle doit dater de moins de 6 mois;
- Le visage doit représenter entre 70 et 80 % de la surface de la photo;
- L'expression du visage doit être neutre, la bouche fermée (pas de sourcils froncés, pas de dents visibles, pas de grand sourire);
- La tête doit être entièrement visible, sans accessoire, excepté pour des raisons médicales ou religieuses. Toutefois, les yeux, le menton et les contours du visage doivent être visibles;
- Le fond de la photo doit être clair, uni et sans ombre.

Vous pouvez consulter l'ensemble des critères d'acceptation de la photo (matrice) auprès de votre administration communale.

Date et lieu de naissance:

CRITERES D'ACCEPTATION DE LA PHOTO

La photo doit notamment respecter les critères suivants :

- Elle doit dater de moins de 6 mois;
- Le visage doit représenter entre 70 et 80 % de la surface de la photo;
- L'expression du visage doit être neutre, la bouche fermée (pas de sourcils froncés, pas de dents visibles, pas de grand sourire);
- La tête doit être entièrement visible, sans accessoire, excepté pour des raisons médicales ou religieuses. Toutefois, les yeux, le menton et les contours du visage doivent être visibles;
- Le fond de la photo doit être clair, uni et sans ombre.

Vous pouvez consulter l'ensemble des critères d'acceptation de la photo (matrice) auprès de votre administration communale.

Date et lieu de naissance: